

Luxembourg, le 25 octobre 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé :

« L'usage médical du cannabis est légalisé dans un nombre grandissant de pays. Un exemple récent de cette évolution représente l'Allemagne qui a autorisé l'usage du cannabis dans le cadre du traitement de maladies graves en l'absence de thérapie alternative efficace. »

Dans ce contexte, nous aimerons poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé :

- Madame la Ministre juge-t-elle utile de prendre contact avec les autorités compétentes des pays ayant légalisé l'usage médical du cannabis afin de prendre connaissance des derniers développements concernant le succès et les risques de tels traitements ?*
- Madame la Ministre a-t-elle connaissance d'études scientifiques récentes qui pourraient légitimer la légalisation du cannabis médical au Luxembourg ?*
- Madame la Ministre peut-elle nous indiquer les arguments qui parlent actuellement pour et/ou contre une légalisation du cannabis médical au Luxembourg ?*

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.



Max HAHN
Député



Claude LAMBERTY
Député

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu